



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2018**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé le compte financier 2017 de l'université Bordeaux Montaigne, l'affectation de son résultat ainsi que l'affectation d'écritures de régularisation comptable sur le compte des réserves facultatives.**

Le compte financier 2017 est présenté au terme d'un exercice marqué par l'application à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des dispositions prévues par le décret GBCP.

Cet exercice aura été caractérisé par des difficultés liées en grande partie à des nouveaux logiciels livrés progressivement à compter de janvier 2017 avec de nombreuses imperfections constatées encore à ce jour.

1) Données de la comptabilité budgétaire

En comptabilité budgétaire, les recettes correspondent aux encaissements. L'établissement a encaissé 92 321 223 € de recettes. Elles sont suivies selon 2 agrégats : globalisées /fléchées. (c'est-à-dire ciblées pour un projet particulier, notamment pour la recherche)

Leur taux d'exécution au niveau de l'établissement, tous budgets confondus est de 98,14 % :

- 99,57 % pour les recettes globalisées
- 85,16 % pour les recettes fléchées:

Les autorisations d'engagement correspondent au plafond voté par le conseil d'administration déterminant la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice. Par rapport aux prévisions arrêtées lors du Budget Rectificatif, elles ont été exécutées à hauteur de 96,50% pour un montant de 93 792 449 €. On peut souligner ici l'amélioration constante du taux de couverture des achats en conformité à la réglementation sur les marchés publics de 86,01 % (contre 83,92 % en 2016)

Les crédits de paiement correspondent aux dépenses de l'établissement décaissées. Ils sont arrêtés à 89 932 376 € pour l'exercice. Par rapport à la prévision arrêtée au BR, ils ont été exécutés à hauteur de 95,71%.

Le taux d'exécution global, tous budgets confondus est de 95.71 % :

- 99.13% pour la masse salariale
- 87.87 % pour le fonctionnement
- 69.98 % pour l'investissement

Sur le volet masse salariale, l'écart observé entre la projection de consommation des crédits de masse salariale et le constat de l'exercice 2017 est évalué à 664 158 €. Par rapport à l'enveloppe globale des crédits de masse salariale consommés, soit 75 706 249 €, cela représente donc un écart de 0.87% qui s'explique largement par la sous-exécution des crédits de masse salariale positionnés sur des contrats de recherche, la baisse sensible et non prévisible des indemnités liées à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (cette garantie intervient quand le traitement brut a progressé moins vite que l'inflation) et par le choix opéré

au BR de se doter d'une marge de 200 000 € entre la prévision de consommation et le niveau des crédits ouverts afin d'éviter de reproduire la tension extrême observée sur les crédits de paiement fin 2016. Si l'on déduit ces 3 facteurs, la consommation des crédits prévus au BR s'établit à un taux de 99.73.

S'agissant des dépenses de fonctionnement (9 410 837 € de dépenses décaissées), un meilleur lissage a pu être observé cette année, portant à 24,80 % le volume de CP décaissés entre le 1^{er} novembre et le 27 décembre contre plus de 30 % en 2016.

Le calendrier d'exécution des dépenses d'investissement reste encore très décalé sur la fin de l'année et très difficile à établir au regard des écarts observés avec les prévisions du Budget Rectificatif. Vu les montants en jeu (4 815 740 de CP décaissés), il nécessite un travail de fiabilisation dans la construction des futurs budgets et une meilleure cohérence de l'avancement « technique » et financier.

Le solde budgétaire traduit en exécution l'écart entre les dépenses décaissées et les recettes encaissées. Il correspond donc au flux de trésorerie généré par l'activité de l'organisme. Le solde budgétaire consolidé s'élève donc à 2 338 846,81 €. Par rapport à la prévision arrêtée au BR (109 684 €), outre les crédits de paiement non fléchés disponibles en fonctionnement (741 159 €) et en personnel (499 554 €), cet écart s'explique en grande partie par les décalages des opérations d'investissement financées sur ressources propres. Les dépenses et donc les décaissements n'ont pas été exécutés fin 2017. Ils le seront début 2018 après reprogrammation des crédits au BR1.

La trésorerie de l'établissement est arrêtée à un montant de 18 890 794.68 €. Elle progresse de 2 581 084,64 € et représente au 31/12/2017 près de 80 jours des crédits de paiement afférents à la masse salariale et au fonctionnement.

2) Données de la comptabilité générale

S'agissant des données de la comptabilité générale :

- Sont inscrites en dépenses, toutes les charges à rattacher à l'exercice, qu'elles donnent lieu ou non à décaissement dans l'année, qu'il s'agisse de charges réelles ou d'écritures de régularisations comptables.

Ces charges sont ventilées en 3 enveloppes : fonctionnement, personnel, Investissement

- Sont inscrits en recettes, tous les produits à rattacher à l'exercice, qu'ils donnent lieu ou non à encaissement dans l'année, qu'il s'agisse de produits réels ou d'écritures de régularisations comptables.

Ces produits sont ventilés par origine de financeurs.

Par rapport à l'exercice précédent, la section de fonctionnement est marquée par une variation des produits (+3.73%) inférieure à celle des charges (+4%) conduisant à la réalisation d'un résultat arrêté à 219 357.85 €. Ce résultat, très légèrement excédentaire, est donc sensiblement inférieur à celui relevé en 2016 (430 409.47 €) qui était déjà en baisse importante par rapport aux exercices antérieurs.

a) Les recettes

La Subvention pour Charges de Service Public (77 208 417 €) est en hausse (+2,93 %) par rapport à l'année précédente. Elle est répartie à 91,5 % sur la masse salariale et 8,5 % sur les crédits de fonctionnement. La grande dépendance de l'établissement par rapport à cette subvention est illustrée par 2 chiffres : elle représente 85,91 % des recettes totales et 86,12 % des dépenses du compte de résultat.

Les autres subventions, qui représentent un montant de 3 886 057 € soit 4.3% de nos recettes, sont en hausse de + 5,26 % sur l'exercice. Cette hausse bénéficie essentiellement aux activités de recherche.

Le compte financier 2017 enregistre une évolution encourageante des droits, redevances, ventes et prestations de service qui passent de 5 563 489 € en 2016 à 6 160 284 € en 2017. Ces hausses s'expliquent en partie par l'augmentation des recettes liées aux droits d'inscription qui ont suivi proportionnellement la hausse des effectifs mais également par la hausse des recettes liées aux Diplômes d'université (+ 95 000 €), aux ventes des publications (+58 000 €) et aux actions de VAE (+ 27 000 €).

Il convient de rappeler que le MESR utilise le ratio d'alerte : ressources propres/recettes encaissables afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP (taux < 13%). Si la progression des résultats en 2017 se traduit par une légère amélioration du ratio (passage de 11.2 % en 2016 à 11.8% en 2017), notre établissement reste encore en-dessous de la zone d'alerte.

b) Les charges de fonctionnement

Le compte financier acte un poids croissant de la masse salariale dans le budget de fonctionnement : 82.53% en 2014, 83.59% en 2015, 83.51% en 2016 et 83.70% en 2017.

La masse salariale de l'établissement a progressé au global de 2 135 724 € entre 2016 (73 570 526 €) et 2017 (75 706 249 €). Le périmètre de l'étude qui s'effectue hors augmentation liée au budget recherche (+ 116 379 €) et hors baisse des dépenses « hors paie » (- 68 616 €) est donc celui d'une hausse de 2 087 960 €. Cette augmentation doit être rapportée à la hausse de 1 894 724 € de notre Subvention pour Charges de Service Public entre les 2 exercices. Nous observons donc une hausse non financée de 193 236 €, qui illustre la difficulté à contenir l'évolution de notre masse salariale dans un contexte où les renforts plus ou moins ponctuels apparaissent indispensables pour faire face à la complexification croissante de l'activité.

Globalement, la hausse de notre masse salariale est principalement liée aux titulaires enseignants et BIATS : + 968 183 €.

- Chez les titulaires enseignants : l'augmentation de + 629 351 € s'explique essentiellement par une hausse de + 5,8 Equivalents Temps Plein représentant un impact de +515 112 €. Cette hausse est la conséquence de l'extension en année pleine de l'augmentation du nombre de titulaires enseignants observée à la rentrée 2016 (+8 ETPT) dont l'effet n'est que partiellement contrebalancé par la baisse enregistrée à compter de septembre 2017.

- Chez les titulaires BIATSS : on observe une augmentation de + 338 832 € qui s'explique également par une hausse de 6.2 ETPT représentant un impact de 290 030 €.

- Au-delà de l'effet ETP qui acte donc une progression globale du nombre de titulaires rémunérés par l'établissement, il convient également de souligner la hausse du Glissement Vieillesse Technicité qui s'établit (hors PPCR) à 114 239 € pour les enseignants et 48 803 € pour les BIATS.

L'écart des crédits de masse salariale entre les montants en comptabilité générale et le montant en comptabilité budgétaire s'explique essentiellement par la variation positive des charges à payer enregistrées au titre des passifs sociaux (+ 476 015 €). Cette variation positive résulte prioritairement de l'augmentation des charges à payer au titre des heures complémentaires (+ 210 019 €) qui s'explique essentiellement par la hausse des effectifs étudiants et de l'augmentation des congés non pris des personnels BIATS (+310 005 €).

Les dépenses de masse salariale représentent en 2017 87.14 % de nos recettes encaissables de fonctionnement contre 86.62 % l'année dernière. **Non seulement l'établissement a largement dépassé le seuil d'alerte de cet indicateur fixé à 83 % par le MESR, mais notre université figure depuis 2016 en tête des universités classées dans la zone rouge du tableau de bord financier élaboré par la DGESIP.**

Avec un montant de 7 688 694.86 €, les achats et services extérieurs représentent le deuxième poste de dépenses. Les consommations progressent par rapport à 2016 de 9.2 %. Sur le plan des dépenses énergétiques, on observe des évolutions contrastées entre la hausse de 22.9% des factures d'électricité et la baisse de 20.67% des factures de gaz. Les travaux d'entretien, de réparation et maintenance augmentent de 12 %.

Au titre des autres charges, il convient de souligner l'augmentation sans précédent du poste autres impôts, taxes (+ 51.64 %).

Cette situation est entièrement imputable au SIGDU et résulte de 2 facteurs :

- Une augmentation de la taxe collectée des eaux usées : 582 063 € HT contre 554 652 € HT en 2016 (SUEZ)
- Un nouvel assujettissement du service à deux taxes supplémentaires omises par les différents services gestionnaires de l'eau jusqu'en 2016 inclus :
 - o Redevance pour pollution : facture en cours d'émission estimée à 132 546 € HT
 - o Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : facture émise pour 130 212 € HT

Ces charges non prévues au budget 2017 et aux budgets suivants fragilisent la situation financière du SIGDU. Elles occasionnent un déficit de 205 785,04 € sur l'exercice 2017 du budget annexe. Le conseil d'administration a décidé, à titre exceptionnel, d'affecter le résultat déficitaire du SIGDU sur les réserves de l'établissement

Du côté des dépenses non décaissables, il convient de souligner la légère hausse des charges d'amortissement (3 705 364 € en 2016 contre 3 737 170 € pour 2017).

Conséquence de l'augmentation des reprises sur provisions et du déficit du SIGDU , la capacité d'autofinancement diminue cette année. Elle passe de 1 878 917 € en 2016 à 1 539 343 € en 2017. Pour rappel, elle se situait à 3 439 269 € en 2015. La CAF ne permet de couvrir « que » 31.84 % des acquisitions d'immobilisations. Le Ministère a fixé un seuil de vigilance fixée à 30 % et un seuil d'alerte à 20 %.

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 4 833 395 €, soit le niveau d'investissement le plus fort observé depuis 5 ans, et ce malgré un taux d'exécution d'à peine 70 %. L'immobilier, avec 62%, représente la part la plus importante du budget investissement.

Au terme de ce compte financier 2017, le fonds de roulement est en hausse de 194 257,18 €. Il est arrêté à 11 335 840.70 €. Il équivaut à 47,5 jours de charges décaissables. Cet indicateur constitue une norme prudentielle : on considère que les fonds de roulement doivent pouvoir répondre à un besoin de financement au moins égal à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, 15 jours sous certaines conditions

Ce fonds de roulement est cependant largement gagé par les engagements pris (notamment les 5 353 943 € du Plan Pluriannuel d'Investissement voté par le CA) et les provisions (notamment 1 391 360 € de provisions pour dépréciation des stocks). Au final, le fonds de roulement réellement mobilisable est ramené à 3 086 822.86 €, soit 13 jours de charges décaissables. La faiblesse de ce fonds de roulement mobilisable constitue un véritable problème pour l'établissement en ce sens qu'il ne nous permet pas de faire face aux besoins d'investissements,

immobiliers notamment, relevés dans les Schémas Directeurs dont l'établissement s'est doté pour anticiper l'avenir.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes qui a certifié, sans réserve, que les comptes présentés étaient réguliers et sincères, qu'ils donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de l'exercice.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des moyens obtenus par l'établissement dans le cadre des moyens délégués par le Ministère pour la mise en œuvre du Plan Etudiants.**

Au niveau national, pour 2018, 25,4 millions d'€ seront au total attribués à ce plan, en tiers d'année (à partir de septembre). Sur l'ensemble du quinquennat, le gouvernement avance le chiffre de 500 millions d'€ de crédits budgétaires, dont 100 millions pour l'investissement, auxquels il ajoute 450 millions de crédits du grand plan d'investissement.

Au niveau académique, deux enveloppes ont été déléguées pour cette année 2018 :

- 623 664 euros pour les postes, ce que le ministère estime correspondre à 17 postes (36 686€ pour 2018 et 60 000€ pour 2019),
- et 283 664 euros pour les heures complémentaires.

La masse salariale correspondant aux postes sera reconduite en 2019 avec extension année pleine mais les heures complémentaires ne sont pas reconduites. Pour 2018, les postes sont délégués uniquement sous forme de masse salariale mais ne feront pas l'objet d'une augmentation de notre plafond d'emplois, ce que le Ministère s'est engagé à effectuer en 2019. Les ouvertures de poste dont il sera question ici correspondent donc pour la campagne d'emploi 2018 à un dégel de supports d'EC.

L'enveloppe des moyens 2019 est estimée à hauteur de 1 020 000 €.

Contrairement à bon nombre d'académies où les moyens ont été exclusivement répartis sur la base du seul item des filières considérées comme en tension au plan national, notre université a réussi à faire valoir la situation spécifique des formations en LEA et la démarche globale de l'établissement d'augmenter sensiblement ses capacités d'accueil pour permettre d'absorber la nouvelle hausse démographique attendue à la rentrée 2018.

Le Rectorat a transmis à la DGESIP, qui l'a ensuite validée, la répartition suivante des moyens délégués à l'académie. Dans ce cadre, l'université se voit attribuer 3 enveloppes de moyens :

- Une dotation de 6 postes correspondant à une dotation financière de 6*20 000 € pour 2018 et 6*60 000 € en année pleine
 - o A ce stade, et pour l'année 2018, ces créations de postes ne donneront pas lieu à une augmentation du plafond d'emploi. Cela signifie que les éventuels recrutements s'effectueront par la mobilisation de postes vacants de l'établissement.
- Une dotation d'environ 110 000 € d'heures complémentaires. La reconduction de ces moyens n'est à ce jour par garantie pour 2019
 - Une dotation de 54 512 € au titre de 2018 et 113 557 € en année pleine déléguée au titre des « moyens accordés au titre de l'étude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence ». Ces moyens ont vocation à financer prioritairement les actions suivantes :
 - o l'examen des dossiers d'inscription des futurs étudiants
 - o la création de fonctions de directeurs d'études
 - o l'accompagnement pédagogique des étudiants

L'université, dans le cadre de son autonomie, dispose toutefois d'une certaine latitude dans l'affectation de ces crédits complémentaires.

Il convient cependant de souligner que les 2 enveloppes « postes » et « heures complémentaires » viennent couvrir parfaitement la charge pédagogique complémentaire de 3 295 heures liée à l'augmentation attendue des effectifs à la rentrée 2018.

La coloration de ces moyens a fait l'objet d'un premier échange en configuration de dialogue social élargi lors de la séance du mardi 13 février.

- Dotation en postes

L'université, sur la base d'un coût moyen forfaitaire des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs estimé à 80 000 €, envisage, compte tenu de la pression déjà extrêmement forte sur la consommation des crédits de masse salariale, d'engager 4 recrutements de personnels enseignants : 2 enseignants-chercheurs et 2 PRAG/PRCE.

- Dotation en heures complémentaires et Etude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence La répartition de ces moyens fera l'objet de discussions complémentaires avant présentation au CA au plus tard lors du CA du 6 avril.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (4 Abstentions et 29 Voix Pour) l'additif à la campagne d'emploi Enseignants relatif aux moyens délégués dans le cadre du Plan Etudiant.

Compte tenu d'une échéance fixée au 15 mars pour ce type de recrutement, les 2 recrutements de PRAG/PRCE ont été soumis pour avis au CT du 26 février et au CAC du 27 février et ont fait l'objet de votes favorables.

Le projet de coloration des 2 postes de PRAG/PRCE est donc arrêté sur la base suivante :

- PRAG/PRCE d'Anglais
- PRAG/PRCE d'Arabe

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la coloration des profils de postes des Enseignants Associés appelés à être recrutés ou renouvelés à la rentrée 2018.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, pour l'UFR Humanités, 3 postes de PAST seront vacants dans le département des Arts.

Pour l'UFR STC, 1 poste sera vacant au département IATU.

Pour l'IJBA, 2 postes seront ouverts au recrutement.

Pour l'IUT, 6 postes seront vacants au sein du département Info Comm'.

Conformément à la pratique dégagée depuis l'année 2012/2013, le CA a examiné les profils de poste proposés par les composantes.

Ces profils de poste seront mis en ligne sur le site Internet de l'université.

↳ Le Conseil a adopté, à l'unanimité, un additif à la campagne d'emploi 2018 BIATS relatif à la transformation, au sein du pôle Achat de la Direction des Affaires Financières, d'un poste vacant de catégorie B en catégorie A, correspondant à la fonction vacante de responsable du pôle.

↳ Le Conseil a adopté (9 Abstentions, 4 Voix Contre et 20 Voix Pour) un additif à la délibération du 16 janvier relative aux capacités d'accueil 2018/2019 de ses formations de 1er cycle.

Cet additif porte sur 3 thématiques :

- La fixation d'une capacité d'accueil, arrêtée à 40 places, pour la licence créée à la rentrée 2018 de LEA Anglais-Coréen ;
- Les capacités d'accueil des Licences Pro
 - UFR Langues et Civilisations Développement international des PME PMI 25 places
 - UFR STC
 - Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux 20 places
 - Chargé de projet solidarité et Développement Durable 25 places
 - IUT
 - Bibliothécaire 20 places
 - Communication éditoriale et digitale 20 places
 - Éditeur 20 places
 - Libraire 20 places
 - Médiations de l'Information Numérique et des Données 20 places
 - Coordination de Projets de Développement Social et Culturel 25 places
 - Conception de projets & Médiation Artistique et culturelle 25 places
 - Médiation par le jeu et gestion de ludothèque 25 places
 - Stratégie Média et Expertise Digitale 25 places
- Les capacités d'accueil des 2 L3 dites « suspendues »
 - UFR Humanités Culture Moderne et Contemporaine 40 places
 - UFR STC Aménagement AUDT 30 places

↳ Le Conseil a adopté (18 Abstentions, 15 Voix Pour) les capacités et les modalités d'admission en 1^{ère} année de master.

La loi du 23 décembre 2016, portant adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD, se donnait comme objectif de concilier la mise en œuvre de capacités d'accueil à l'entrée en 1^{ère} année de 2nd cycle avec un droit à la poursuite d'études pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence.

Les établissements doivent fixer des capacités par mentions de master. Dès lors, l'admission en première année dans les mentions de master concernées peut être subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'équipe présidentielle a sollicité, par l'intermédiaire des directions d'UFR, l'ensemble des responsables de formation pour connaître leur position sur l'opportunité de mettre en place des capacités d'accueil.

Le CA a été informé du bilan des recrutements en master lors de la campagne d'inscription 2017 :

- Même dans les filières sans tension, pour lesquelles le nombre de candidatures traitées n'atteint pas la capacité d'accueil, toutes les candidatures n'ont pas été retenues.
- Pour les filières connaissant une pression modérée, le taux de remplissage est quasiment toujours inférieur à 100%. On note que certaines formations n'ont pas ouvert de liste complémentaire, ce qui n'a pas toujours permis d'atteindre les capacités d'accueil.

- Dans les filières à forte tension, pour lesquelles le nombre de candidatures traitées est au moins 3 fois supérieur à la capacité d'accueil, les inscriptions ne parviennent pas toujours à atteindre les capacités d'accueil.

Sur la base des retours de ces consultations, la délibération présentée au Conseil prévoit la mise en place de capacités d'accueil pour l'ensemble des mentions de l'établissement, à l'exception du Master Recherche en Etudes Littéraires :

- l'admission en première année dans les mentions de master pour lesquelles l'établissement est accrédité est subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;

- Trois mentions ont choisi une modalité d'admission sur concours : journalisme (IJBA), Communication des Organisations, Communication publique et politique (UFR STC)

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la position prise par l'équipe présidentielle qui ne souhaite pas qu'il soit procédé à un classement des dossiers des étudiants pour les filières qui ne sont pas en tension. Une demande dans ce sens émanera de l'établissement auprès du ministère et du rectorat.

↳ Le Conseil d'Administration a examiné et choisi de reporter le vote relatif à l'Appel de Jussieu.

Cet appel a été élaboré par un collectif français représentatif des chercheurs et des professionnels de l'édition scientifique regroupés notamment au sein des segments « open access » et « édition scientifique publique » de la BSN (Bibliothèque scientifique numérique).

Il s'adresse aux communautés scientifiques et aux établissements de recherche en vue de promouvoir un accès ouvert aux publications scientifiques qui encourage la bibliodiversité et l'innovation et n'implique pas le transfert exclusif des abonnements vers les APC (Article Processing Charges - frais de publication pour autoriser l'accès libre à des articles).

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde.

A l'occasion de la séance plénière du 14 décembre 2016, le Conseil départemental de la Gironde a approuvé le principe d'une politique partenariale avec l'Enseignement supérieur et la recherche.

En créant un nouvel article L216-11 du code de l'éducation, la loi NOTRe a également renforcé la compétence des collectivités territoriales, dont le Département, en matière de soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, implantés sur leur territoire.

Tout au long de l'année 2017, un groupe de travail a identifié des pistes pour reconnaître et développer les collaborations avec ces établissements. Le recensement des actions déjà engagées et le diagnostic des besoins ont mis en lumière la nécessité d'une véritable structuration des partenariats, notamment par la mise en place de conventions-cadres avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche intéressés par la démarche.

La convention, soumise au CA, vise à la structuration des partenariats avec trois acteurs majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et l'Institut d'Etudes Politiques.

Les différentes parties se sont rapprochées pour travailler ensemble au développement du territoire de la Gironde, au progrès de la connaissance et à la formation des étudiants, des professionnels et des élus. Ces partenariats trouvent leur traduction dans les présentes

conventions cadres qui prendront effet à compter de leur signature jusqu'au 31 décembre 2020 date à laquelle elles pourront être reconduites.

Trois axes majeurs ont été définis pour construire ces partenariats : la formation, la recherche et le développement social de la vie étudiante.

↪ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, un additif à la délibération sur les tarifs 2017/2018.

Cet additif fixe notamment un ensemble de tarifs de location de l'IUT et divers droits d'inscription pour l'IJBA et le DEFLE.

↪ Le Conseil d'Administration a été informé de plusieurs sorties d'inventaire relatifs à du matériel informatique représentant une valeur d'acquisition de 15 149 € pour un montant financé de 3 946 € et des biens mobiliers hors d'usage complètement amortis.

↪ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques de l'IUT, suite à des vols et effractions, représentant une valeur de 4 381 €, une valeur nette comptable de 2 108 € et un montant financé de 1 292 €.

↪ Le Conseil d'Administration a été informé de diverses admissions en non-valeurs décidées par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 1 325,19 €.

↪ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature des nouvelles conventions de coopération internationale avec la Nosov Magnitogorsk State Technical University (Russie), l'université nationale autonome du Honduras et l'université Allameh Tabataba'i de Téhéran (Iran).